

Concours de journalisme

Les Reporters de l'Artisanat 2019-2020

Règlement du concours

Objet du concours

- Le concours des « Reporters de l'artisanat » est co-organisé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime et de l'Eure, et le Rectorat de l'Académie de Rouen, en partenariat avec le Crédit Agricole de Normandie Seine, le syndicat régional des taxis Paris-Normandie et Canopé.
- Il a pour objet de sensibiliser les jeunes à la vie de l'entreprise en général et de l'entreprise artisanale en particulier et permet aux jeunes de découvrir la diversité des 250 métiers de l'artisanat. Il participe à la construction de leur compétence à s'orienter et à développer leur esprit d'initiative et d'innovation.
- Il permet une mise en relation entre les jeunes et des entreprises artisanales

Public concerné

- Les jeunes des établissements secondaires (collèges et lycées), les apprentis et les jeunes accompagnés par une mission locale, MJC ou structures jeunesse.

Modalités

- Les participants réalisent, par équipes de **2 à 5 jeunes**, durant l'année scolaire 2019/2020, un reportage écrit, radiophonique ou audiovisuel, en utilisant les différentes techniques journalistiques.
- Les reportages peuvent être rédigés en français ou dans une langue étrangère. Les participants cèdent tous les droits sur leur reportage (auteur, exploitation, utilisation, propriété intellectuelle).

Gabarit des reportages

Les reportages seront jugés à la fois sur l'originalité du métier présenté et sur la restitution **sous format journalistique**, dans les différentes catégories : presse écrite, presse audiovisuelle, radiophonique ou web, presse en langue étrangère. Une vigilance sera apportée à la qualité rédactionnelle en français ou en langue étrangère ainsi qu'à la qualité du support, du son et/ou de la mise en page ou en image.

■ **Presse écrite** : Format **un feuillet A4**, conforme aux règles journalistiques (titre, chapeau, illustrations, légendes, style rédactionnel ...). *Les diaporamas sous format Power Point ou les comptes-rendus de visite seront éliminés sans être étudiés par le jury.*

■ **Vidéo/radio** : De **3 à 4 minutes**

Pour garantir l'anonymat, les noms des structures, noms et prénoms des jeunes ne devront pas figurer sur les reportages mais sur la fiche technique qui doit être jointe à chaque reportage fourni. Les articles pourront être signés des initiales.

Organisation des déplacements

Des déplacements peuvent être organisés en collaboration avec la CMA76. Ils seront assurés par des taxis locaux et financés par le Crédit Agricole Normandie-Seine. Une procédure de demande de prise en charge taxi permet d'éviter à la structure de faire les avances de fonds. L'organisateur subventionne trois déplacements en taxi par structure sous réserve de budget disponible. Contacter la CMA76 au 02 32 18 23 23.

Accès à la vidéo

Afin de permettre à des établissements qui ne disposeraient pas de moyens vidéo, le réseau CANOPÉ de l'académie de Rouen peut mettre à disposition du matériel vidéo de tournage, et/ou l'accompagnement/formation d'un technicien pour le montage à partir du scénario rédigé et préparé par l'équipe compétitrice. Contact : CANOPÉ - Freddy Arnould - Numérique éducatif - 2 rue du Docteur Fleury - 76130 Mont Saint Aignan - Tél. : 02 32 08 87 00.

1 Réunion d'information

Les équipes sont invitées à participer à une **réunion d'information** sur le concours et ses modalités, la présentation du secteur des métiers (artisanat) et une sensibilisation aux techniques journalistiques par le CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information) **Mercredi 16 octobre 2019 de 9h à 12h** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime (CMA76) : 135 bd de l'Europe - ROUEN

Pour participer à la réunion :

- Pour les établissements scolaires, merci de vous inscrire par mail à corinne.dumont@ac-rouen.fr en complétant le bulletin d'inscription individuel. Vous recevrez une convocation des services académiques (DIFOR) vous permettant de bénéficier d'une prise en charge de cette formation.
- Pour les autres structures, merci de vous inscrire par mail à lucie.dedessus@cma76.fr

Sur demande, la CMA76 remettra à l'équipe un dossier comprenant une liste des artisans de leur périmètre et un support d'information sur les métiers de l'artisanat.

2 Dossier d'engagement

La structure devra envoyer par mail le dossier d'engagement avant le **20 décembre 2019** à lucie.dedessus@cma76.fr

3 Remise du reportage / Fiche technique

Les reportages devront être adressés **avant le 10 avril 2020** (Format pdf, jpeg, word, avi, wmv, mpg, mov ou mp3) par mail à lucie.dedessus@cma76.fr ou par courrier : Chambre de Métiers et de l'Artisanat 76 / Lucie DEDESSUS-LE-MOUSTIER / 135 bd de l'Europe - 76043 ROUEN cedex 1

4 Remise des prix

Les résultats seront proclamés au cours d'une **cérémonie de remise des prix organisée avant le 30/06/20**. Remise de trophées aux établissements, diplômes et cadeaux aux jeunes. Une invitation sera envoyée à tous les établissements participants. **Le classement sera réparti en 4 prix :**

- Le **prix du journalisme**, récompense le reportage répondant le plus aux techniques journalistiques et informant le mieux sur un métier.
- Le **prix de l'artisanat**, récompense un reportage sur un métier atypique et/ou très bien documenté.
- Le **prix de langue étrangère**, répond aux mêmes critères et qualités rédactionnelles écrites ou orales de la langue choisie.
- Le **prix spécial Paris-Normandie** est laissé à la libre appréciation des représentants du quotidien.

Jury : Une sélection de reportages pourra être effectuée par un pré-jury qui présentera au jury final les meilleurs sujets. Le jury final, constitué de journalistes, de professionnels de la communication et de membres de l'Éducation nationale examinera les reportages sélectionnés. Il se réserve le droit de ne pas attribuer certains prix s'il juge la qualité des reportages insuffisante ou de multiplier les prix en fonction de la qualité des reportages.

Calendrier récapitulatif			
	Quand	Quoi	Où
1	16 octobre 2019 (9h-12h)	Réunion d'information sur le concours	A la CMA 76 (Rouen)
2	20 décembre 2019	Retour dossier d'engagement	A la CMA76 (Rouen)
3	10 avril 2020	Retour du/des reportage(s) avec une fiche technique par sujet	A la CMA76 (Rouen)
4	Avant le 30/06/20	Remise des prix de la 14 ^{ème} édition	Lieu précisé sur les invitations

Formulaires du concours téléchargeables sur www.cma76.fr/reporters et www.ac-rouen.fr

Contacts : CMA 76 : Lucie DEDESSUS-LE-MOUSTIER - Tél. : 02 32 18 23 16 - E-mail : lucie.dedessus@cma76.fr

Rectorat : DIAFPIC - CR3E : Corinne DUMONT - Tél. : 02 32 08 39 45 - E-mail : corinne.dumont@ac-rouen.fr

Concours de journalisme

Les **Reporters de l'Artisanat** 2019-2020

Dossier d'engagement

Rappel réunion d'information le 16/10/19 de 9h à 12h à Rouen

Dossier à retourner avant le 20 décembre à :

Lucie DEDESSUS-LE-MOUSTIER à lucie.dedessus@cma76.fr

ou Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime

135 boulevard de l'Europe - 76043 Rouen cedex 1

Ce dossier complété et signé tient lieu de déclaration de candidature et d'acceptation des modalités du concours

Nom de la structure :

- Collège Lycée professionnel Lycée technologique
 Lycée enseignement général Mission Locale MJC Autre

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Le référent du concours au sein de la structure :

Nom : Prénom :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Fonction :

Spécialité :

- J'autorise la diffusion des reportages dans tout support de presse institutionnelle ou grand public
- Je sollicite la contribution de transport en taxi (3 déplacements par structure sont subventionnés en Seine-Maritime dans la limite du budget disponible)
- Je sollicite le soutien technique du réseau CANOPÉ pour la réalisation d'un support en format vidéo

Date et signature du référent

Date, signature et tampon
du chef de structure/établissement

